

UNITE DE LUTE CONTRE LA CORRUPTION (ULCC)

Déclaration finale du Colloque Scientifique : « Vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption »

Karibe Convention Center
20-23 Août 2007

Nous, les participants au colloque scientifique tenu les 20, 21, 22 et 23 Août 2007,

Tenant compte de l'affirmation de la volonté politique du Gouvernement à lutter contre la corruption ;

Convaincus, que la corruption représente une grande menace contre l'État de droit, la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale,

Persuadés, que la corruption entrave le développement économique, met en danger la stabilité des institutions démocratiques et les fondations morales de la société;

Soulignant, la nécessité de promouvoir la coopération entre les différents acteurs oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption par le partage des expériences et par une harmonisation des actions ;

Conscients, que le succès de toute bonne stratégie de lutte contre la corruption doit s'appuyer sur des principes directeurs clairement définis et sur des actions concrètes et mesurables, inscrits dans un mécanisme approprié et efficace de mise en oeuvre d'instruments juridiques et de sensibilisation de l'opinion publique;

Prenons l'engagement de faire la promotion des valeurs éthiques en vue de prévenir et de combattre efficacement la corruption dans le cadre d'un processus dynamique et participatif;

Formulons, quelques recommandations en vue de la mise en place d'un programme d'actions contre la corruption dans divers domaines.

1. JUSTICE

Nous recommandons de :

- 1) Adopter des mesures efficaces pour rendre le système judiciaire indépendant;

- 2) Refondre les codes et les harmoniser avec les conventions internationales relatives à la répression de la corruption;
- 3) Appliquer rigoureusement et interpréter uniformément les lois ;
- 4) Améliorer les conditions de travail telles que : salaire et moyens de travail;
- ✓ 5) Faciliter l'accès à la formation continue des membres et du personnel judiciaire et inspecter régulièrement les cours et les tribunaux ;
- 6) Faire de l'École de la magistrature (Ema), outre une institution de formation initiale et continue des magistrats, un lieu de rencontres, de débats et de réflexions entre ces derniers sur l'interprétation et l'application des textes ;
- 7) Exiger des acteurs de la justice au moment de leur prestation de serment, le respect scrupuleux du code d'éthique ;
- 8) Rendre efficace l'administration judiciaire et exiger le respect de l'horaire de travail dans le système judiciaire;
- 9) Respecter les délais légaux et réviser les procédures qui sont souvent trop longues ;
- 10) Actualiser et uniformiser les tarifs judiciaires ;
- 11) Sanctionner rigoureusement les membres et le personnel indécents du système judiciaire ;
- 12) Institutionnaliser et dépersonnaliser le système judiciaire ainsi que les administrations publiques dans la lutte contre la corruption ; ce, principalement pour éviter toute possibilité de collusion ;
- 13) Interpeller tout individu soupçonné d'être un corrompu ou un corrupteur par devant l'autorité judiciaire compétente, après toute accumulation de témoignages crédibles et de preuves irréfutables ;
- 14) Former et spécialiser des magistrats ainsi que des policiers et autres auxiliaires de la justice (huissiers, greffiers, ect.) et exiger d'eux le respect des principes de compétence, d'impartialité et d'indépendance;
- 15) Constituer par concours et sur titre des équipes d'enquêteurs et de contre-enquêteurs à moralité éprouvée et pourvus de moyens matériels et technologiques appropriés (salaires, formation continue, sécurité, avantages sociaux, etc.) ;
- 16) Diffuser des résumés en français et en créole du procès de la consolidation, du procès des timbres, du procès relatif au ciment d'Haïti, etc. et vulgariser le savoir judiciaire disponible en matière de la lutte contre corruption;

- 17) Autoriser, sous supervision étroite des autorités compétentes, toute action permettant de détecter les corrompus des autorités centrales et des collectivités territoriales ;
- ✓ 18) Intégrer les entités légitimes populaires locales, communales et départementales dans le processus de réforme du système judiciaire pour une meilleure gouvernance et la prévention de la fraude ainsi que la lutte contre la corruption ;
- 19) Appliquer strictement les lois en vigueur ou les amender, le cas échéant, spécialement pour la restitution à l'État des biens mal acquis ;
- 20) Mettre en place des dispositifs spéciaux de surveillance des actes répréhensibles posés par des femmes et des hommes d'État, ministres, parlementaires, entrepreneurs;
- 21) Appliquer des peines maximales exemplaires aux corrompus, corrupteurs ainsi qu'aux individus convaincus de diffamation ;
- 22) Réviser les lois existantes et adopter de nouvelles lois prévoyant les actions intersectorielles et permanentes d'étude d'applicabilité de ces lois ;
- 23) Vulgariser et développer toutes les potentialités de coopération internationale offerte par la convention Nations unies et l'Office des Nations unies contre la drogue et la corruption ;

2. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Nous recommandons de:

- 1) Vulgariser aux fins d'application stricte des lois fiscales pour tous ;
- 2) Appliquer strictement les procédures et les lois dans un souci d'équité horizontale et verticale
- 3) Simplifier les procédures administratives;
- 4) Elaborer un manuel de procédures et des règlements pour l'administration en général ;
- 5) Renforcer le contrôle interne dans les institutions publiques;
- 6) Exiger les responsables à rendre compte de l'utilisation des recettes et de la gestion des dépenses et faciliter la transparence dans la gestion des fonds publics;
- 7) Rendre opérationnel l'Inspection générale des finances qui se chargera du contrôle des recettes et dépenses publiques ;

- 8) Établir un programme de formation continue des cadres;
- 9) Améliorer la qualité du service aux contribuables ;
- ✓10) Renforcer les structures de contrôles : CSC/CA, ULCC, UCREF, CNMP ;
- 11) Elaborer et appliquer un code d'éthique pour chaque entité de l'administration ;
- 12) Décentraliser, déconcentrer les services des administrations publiques ;
- 13) Procéder au recrutement sur la base de la compétence ;
- 14) Rémunérer les employés de manière raisonnable pour diminuer la corruption ;
- 15) Redéfinir et vulgariser les procédures de perception de recettes de l'État ;
- 16) Prôner les valeurs morales au sein des institutions ;
- 17) Créer des écoles spécialisées qui serviraient de support en terme de formation aux administrations luttant contre la corruption ;
- 18) Récompenser les employés pour leur mérite et les réprimander pour tout acte de malversation;
- 19) Dresser les rapports réguliers à des fins d'inspection ;
- 20) S'assurer du respect des normes et procédures administratives en vigueur ;
- 21) Structurer, organiser, ordonner les entités administratives ;
- 22) Redistribuer les tâches incompatibles dans l'administration publique ;
- 23) Élaborer des lois réprimant les actes de corruption ;
- 24) Sécuriser l'emploi et la carrière pour les fonctionnaires publics;
- 25) Renforcer et appliquer l'inspection périodique des administrations publiques.

3. EDUCATION

Nous recommandons de :

- 1) Définir clairement les objectifs à court, moyen et long terme du gouvernement en matière d'éducation civique, morale et d'éthique ;
- 2) Définir la finalité de l'éducation ;
- 3) Rendre accessible l'éducation à tous et la dépolitiser ;
- 4) Réorienter la fonction de l'éducation ;
- 5) Redéfinir une politique d'éducation ;
- 6) Mettre en place un système éducatif cohérent et une structure des contrôles ;
- 7) Sensibiliser, responsabiliser et intégrer la famille dans le système éducatif ;
- 8) Accepter la décision du conseil de classe par les familles ;
- 9) Actualiser les manuels scolaires ;
- 10) Réintroduire dans le programme le cours de civisme à tous les niveaux ;
- 11) Former des maîtres et professeurs, des enseignants compétents ;
- 12) Valoriser la profession d'enseignement en leur accordant un salaire décent ;
- 13) Développer un programme de sensibilisation et de moralisation au niveau de toutes institutions : églises, universités, médias...
- 14) Renforcer le système éducatif à tous les niveaux ;
- 15) Enseigner aux gens la notion de valeur et promouvoir l'intégrité;
- 16) Enseigner dès le plus bas niveau la notion de lutte contre la corruption ;
- 17) Encourager les médias à introduire dans leurs émissions des rubriques de lutte contre la corruption ;
- 18) Former des brigadiers en action civique pouvant travailler avec les organisations de base dans la lutte contre la corruption ;
- 19) Encourager les étudiants et professeurs à travailler comme sujet de thèses sur la thématique de la lutte contre la corruption dans les universités ;

- 20) Il faut sensibiliser le noyau familial aux questions relatives à l'intégrité et à l'éthique ;
- 21) Encourager des comportements et des pratiques saines au sein de la famille ;
- 22) Les parents doivent prêcher par l'exemple ;
- 23) Réorienter le rôle de l'école en insistant non seulement sur la formation académique mais également sur la formation civique et morale ;
- 24) Utiliser la culture haïtienne comme véhicule pour conscientiser la population sur les vertus de l'intégrité et de l'éthique ;
- 25) Les institutions dont le rôle est d'éduquer la jeunesse par excellence doivent prêcher par l'exemple.

4. MEDIA ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous recommandons de :

- 1) Élaborer une loi facilitant l'accès à l'information ;
- 2) Moderniser et assurer une meilleure gestion des archives publiques ;
- ✓ 3) Promouvoir la formation de journalistes enquêteurs sur la corruption ;
- 4) Encourager une meilleure gestion des médias et le respect de l'éthique;
- 5) Faire valoir la compétence et le professionnalisme au sein de la société des médias (patrons et journalistes) ;
- 6) Promouvoir la nécessité d'un code de déontologie pour la corporation journalistique ;
- 7) Encourager les débats sur les conséquences de la corruption dans les médias ;
- ✓ 8) Former continuellement les journalistes pour une meilleure valorisation du métier;
- 9) Sensibiliser les différents secteurs du pays sur l'importance et le rôle des journalistes dans la société en général et dans la lutte contre la corruption en particulier.

5. SOCIÉTÉ CIVILE (Lusak)

Nous recommandons de :

- 1) Réclamer la transparence au niveau de la gestion de l'État ;

- 2) Exiger l'application des lois ;
- 3) Encourager la participation active de la société civile à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et veiller à sa mise en œuvre.

6. SECTEUR FINANCIER (maay laundy)

Nous recommandons de :

- ✓ 1) Renforcer les procédures internes d'identification à la fois
 - a. Du client (personnes physiques ou morales) ;
 - b. Des activités économiques dudit client ;
- 2) Contre-vérifier systématiquement par la Banque de la fiabilité des informations fournies par tout client en procédant par regroupement des données provenant des différentes sources disponibles telles : l'AGD, la DGI, l'UCREF et autres, visites surprises, random check, etc...) ;
- 3) Renforcer le rôle de supervision et de contrôle de la Banque centrale ;
- ✓ 4) Utiliser rationnellement des logiciels adaptés pour le suivi des mouvements enregistrés sur les comptes ;
- 5) Institutionnaliser des rapports visant à faciliter le flux d'informations entre les banques et les instances étatiques compétentes en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et tous autres crimes économiques et financiers ;
- 6) Au niveau interne, les banques devront :
 - a. Procéder au screening implacable des employés ;
 - b. Mettre en place un système rotatif d'affectation des employés du «*Front Office*» ;
 - c. Faire la révision constante des procédures de contrôle interne ;
 - d. Renforcer et mettre à jour les programmes de formation continue sur les moyens de lutter contre la corruption et infractions assimilées ;
- 7) Renforcer la législation relative à la manipulation de devises notamment des dispositions traitant des activités de transfert de fonds et du marché de change ;

7. SECTEUR PRIVE

Nous recommandons de :

- 1) Clarifier le projet de société (système social et économique) dans lequel nous voulons évoluer ;
- 2) Renforcer l'autorité de l'État en tant que garant de l'intérêt général et du bien-être commun et également et promoteur de consensus national et de développement durable ;
- 3) Reconnaître le rôle du secteur privé comme acteur incontestable de la croissance économique, de la création des richesses essentielles à la construction de la justice sociale ;
- ✓ 4) Adopter des politiques monétaires et fiscales incitatives à la mise en place d'un climat d'investissement et bâtir le cadre légal et réglementaire nécessaires aux conditions d'attractivité et au développement de l'entreprise ;
- 5) Définir clairement un cadre de concurrence loyale à partir d'un dialogue constitutif et éduqué (secteur privé/ secteur public) afin que l'État puisse s'assurer d'une capacité de coercition pour le respect des règles du jeu, (cadre de concurrence loyale= lutte la contrebande et , la fraude et formalisation du secteur informel) ;
- 6) Réclamer que toutes les chambres de commerce et associations du secteur privé exigent de leurs membres un comportement éthique favorisant le développement d'un secteur privé responsable et citoyen et qu'elles disposent un code d'éthique;
- 7) Proposer que la Chambre de commerce d'Haïti, qui doit être reconnue et s'organiser pour jouer son rôle comme chambre d'arbitrage, délivre un cours d'information et de formation à tout nouvel entrepreneur quant à ses obligations et responsabilités envers l'État (exemple : plan comptable, responsabilité fiscale, procédure douanière etc) ;
- 8) Utiliser judicieusement les contributions du secteur privé au budget de la République conséquemment à l'acquittement de toutes ses responsabilités dans le cadre d'une structure de coûts qui n'entravent pas sa compétitivité et sa capacité à évoluer ;
- 9) Mettre en place des infrastructures publiques telles que ports, aéroports, routes ; un système d'éducation, de santé ; un système d'hygiène publique, de transport de communication ;
- 10) Améliorer la qualité de la formation et la capacitation des travailleurs, tout ceci devant permettre la perfectibilité et l'amélioration du système productif haïtien et améliorer l'employabilité ;

- 11) Élaborer et voter une « LOI D'AMNISTIE » afin de permettre au secteur privé de se désinbriquer du système de corruption actuelle dans lequel il se trouve compromis ;
- 12) Renforcer la mise en œuvre de la collaboration tant souhaitée (secteur privé / secteur public), tout en applaudissant la mise en place du Centre de facilitation des investissements (CFI) dont le travail est d'accomplir cette tâche.

8. FONCTION PUBLIQUE

Nous recommandons de:

- 1) Recruter effectivement des fonctionnaires par voie de concours ;
- 2) Évaluer régulièrement le personnel avant de donner une promotion ;
- 3) Divorcer d'avec la pratique de rémunération par poste ;
- 4) Établir une grille de traitement indiciaire en tenant compte de l'ancienneté et de l'évolution du coût de la vie ;
- 5) Informer le fonctionnaire au moment de son entrée en fonction sur les règlements qui régissent la fonction publique et des peines qu'il encourt en cas de violation de ces lois ;
- 6) Mettre un Office du management des ressources humaines doit effectivement assurer la gestion normative de la carrière du fonctionnaire ;
- 7) Réaliser l'évaluation régulière du personnel avant de donner une promotion ;
- 8) Établir un plan de carrière dans la fonction publique incluant « mode de recrutement, plan d'avancement, formation, perfectionnement, sécurité d'emploi, normes déontologiques, régime disciplinaires, traitement et rémunérations, avantages sociaux, plan de fin de carrière (pension de retraite) ;
- 9) Élaborer un code d'éthique relatif aux agents de la fonction publique et veiller à leur application;
- 10) Rendre autonome la caisse des pensions civiles ;
- 11) Renforcer et dynamiser des structures de contrôle administratif et contentieux par la CSC/CA «sanctions des rapports par arrêt de quitus ou de débet» ;
- 12) Institutionnaliser et dépersonnaliser la fonction publique ;

9. INSTITUTIONS LUTTANT CONTRE LA CORRUPTION

Nous recommandons de :

- 1) Clarifier la mission de l'ULCC par rapport à la Cour supérieure des Comptes d'où révision du décret créant l'ULCC par le Parlement
- 2) Restructurer les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption en:
 - a. Aménageant d'espaces plus grand et modernes..
 - b. Formant le personnel, recrutement et valorisation des cadres compétents
 - c. Informatisant les institutions
- 3) Augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ;
- 4) Coordonner les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption i-e créer une synergie entre les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption exploitant les résultats en vue de servir de pistes de réforme pour le gouvernement ;
- 6) Revoir les missions des entités concernées ;
- 7) Revoir les lois organiques de ces entités en vue de créer la synergie et l'harmonisation nécessaire à l'atteinte de l'objectif commun : Combattre la corruption tant dans l'administration publique que privée , Redéfinir les compétences attributives de chaque entités ;
- 8) Renforcer les capacités : organisationnelles et opérationnelles de ces entités ; dotation en ressources humaines, techniques et financiers- renforcer les capacités d'enquête et de suivi des ces institutions ;
- 9) Accentuer l'éducation civique du public particulièrement la jeunesse universitaire (sensibilisation) sur l'éthique et les valeurs : honnêteté, probité et sur la notion de réussite ;
- 10) Produire et publier des rapports périodiques ou mensuel faisant état des résultats atteints et de problèmes à résoudre, rapport de contrôle, de monitoring, d'évaluation et de recommandation adressées tant au public qu'aux instances décisionnelles : Exécutif et Parlement et aussi à l'OPC et à des organisations de droits humains ;

10) CORRUPTION ET ETAT DE DROIT

Nous recommandons de:

- 1) Faire la promotion d'une culture de la « méritocratie » ;
- 2) Appliquer des règles « équitables » économiques pour tous les citoyens ;
- 3) Promouvoir l'égalité des chances pour tous les citoyens ;
- 4) Application intégrale des lois ;
- 5) Promouvoir l'éducation de masse à la citoyenneté ;
- 6) Renforcer le cadre légal de la lutte contre la corruption ;
- 7) Promouvoir de l'égalité des citoyens devant la loi ;
- 8) Renforcer la capacité des institutions de contrôle ;
- 9) Promouvoir le management scientifique au niveau de l'administration publique incluant l'intégration et l'appropriation des technologies de l'information dans la gestion publique.